



Mairie de Cempuis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

Date de la convocation : 14 mars 2024

Présents : TEGGIN S., BRETEAU J.P., BOUCHER V., BOUCHER O., DELARUE C., COET J.P., HOUBIGAND M., HENON J., MAHIEUX C. COZETTE A-C.

3 procurations : Marthe Bammy à Cécile Delarue, Jérôme Leroux à Olivier Boucher, Vincent Caziot à Anne-Catherine Cozette.

Absents excusés : COET A., CAZIOT V., LEROUX J., BAMMY M.

Secrétaire de séance : TEGGIN Sandrine

Début de séance : 18h30

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 février 2024**

➤ **Délibération Loi APER**

Suite à l'enquête publique qui a été menée du 25 janvier au 17 février 2024, Monsieur L'adjoint, Jean-Pierre Coët, propose de modifier le zonage qui avait été proposé lors de la dernière réunion de conseil et ainsi que tout le territoire de la commune soit concerné par les énergies renouvelables géothermie et photovoltaïque.

Oui à l'unanimité.

➤ **Délibération CTG**

Madame l'adjointe au Maire, Cécile Delarue, expose :

La Communauté de Communes de la Picardie Verte, les communes de la Picardie Verte (dont la commune de Cempuis), les syndicats intercommunaux de la Picardie Verte, la Mutualité sociale agricole de Picardie, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise souhaitent conclure une convention territoriale globale (CTG) pour formaliser un partenariat plus étendu que la seule compétence Enfance Jeunesse.



Mairie de Cempuis

La CTG est un mode de partenariat qui permet de soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs entre la Caf de l'Oise, la Msa Picardie et les collectivités d'un territoire donné. La CTG regroupe l'ensemble des engagements de la Caf sur le territoire sans se substituer aux dispositifs existants. Elle vise à renforcer la cohérence des interventions. Les actions possibles à contractualiser par le biais de la CTG entre les parties sont regroupées dans les domaines suivants (validé en comité de pilotage le 21/11/2023) :

- domaine de la Petite Enfance
- domaine de l'Enfance
- domaine du Handicap
- domaine de la Jeunesse
- domaine de l'Accès aux droits
- domaine du Soutien à la parentalité
- domaine du Logement
- domaine de la Coopération territoriale

Il est donc proposé au conseil municipal, d'une part d'approuver le projet de convention territoriale globale et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Oui à l'unanimité

➤ **Délibération remboursement taillage de haies de l'indivision Oulerich**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au courrier qui a été adressé au notaire s'occupant de la succession de Monsieur et Madame Oulerich concernant la taille des haies de la propriété, aucune démarche n'a été mise en place pour effectuer les travaux de taille.

La date limite qui était fixée étant le 30 novembre 2023, un devis a été signé auprès de la Serv'Oise afin que celle-ci effectue les travaux.

Le Conseil vote à l'unanimité le remboursement des frais afférents aux opérations par les propriétaires du bien situé 18, rue du Bas, ces frais s'élevant à 1 320 €

➤ **Délibération vente du terrain**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que plusieurs acheteurs se sont proposés d'acheter le terrain situé dans le lotissement du Moulin, cadastré X 202 et X 183. Ce terrain a une superficie de 976 M². La commune n'a pas de projet pour ce terrain qui n'est pas constructible. Le Conseil décide à l'unanimité de vendre le terrain pour un montant de 5 € le M² soit un total de 4 880€. Le premier acheteur ne souhaitant acheter ce terrain à ce prix, le Conseil décide à l'unanimité de vendre ce terrain à Monsieur et Madame HOTIN.



Mairie de Cempuis

Le Conseil autorise le Maire à signer les documents afférents à la vente et effectuer toute opération relative à l'application de la présente délibération.

➤ **Délibération prime exceptionnelle**

Le projet de délibération qui avait été voté au dernier conseil municipal concernant la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ayant été validé par le Comité Social Territorial le 12 mars 2024, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il faut valider le projet de délibération. Oui à l'unanimité

➤ **Délibération vente des arbres**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise la Serv'Oise est venue couper les arbres situés dans le bassin d'orage rue Gabriel Prévost. Il a été décidé que ces arbres seraient vendus aux habitants de la commune en bois de chauffage à débiter. Un courrier a été distribué à tous les habitants de la commune et un tirage au sort a désigné les dix familles qui ont acquis un arbre pour la valeur de 50 € l'unité.

Les 10 familles tirées au sort sont :

- Jacquard Alexandre
- Leroux Jérôme
- Boust Romain
- Verschaeve Joël
- Leclercq Patrice
- Martin Patrick
- Lebel Bernard
- Moriaux Anthony
- Louvigne Stéphane
- Mamier Pascal

Ces personnes recevront un avis des sommes à payer de la Trésorerie d'un montant de 50 €. Oui à l'unanimité.

➤ **Vote du Président de séance**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est obligatoire de voter un Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2023.

Le Conseil adopte à l'unanimité la candidature de Monsieur Jonathan HENON, conseiller municipal, et l'élit Président du Conseil pour les votes des Comptes Administratifs 2023 de la commune et du budget assainissement.



Mairie de Cempuis

➤ **Vote du compte administratif 2023 de l'assainissement**

Dépenses investissement : 71 033,24 €

Recettes investissement : 37 513 €

Déficit : 33 520,24 € Excédent reporté : 14 583,76 €

Dépenses Fonctionnement : 49 696,56 €

Recettes Fonctionnement : 80 936 €

Excédents : 31 239,44 € Excédent reporté : 12 915,35 €

Affectation du résultat : inscription en recette d'investissement au 1068 de 18 936,48 € et en recette de fonctionnement au 002 de 25 218,31 €.

Adoption à l'unanimité

➤ **Délibération compte de gestion assainissement**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2023 de l'assainissement.

➤ **Vote du budget primitif 2024 assainissement**

Investissement : dépenses et recettes : 59 751,48 €

Fonctionnement : dépenses et recettes : 77 970,31 €

Adoption à l'unanimité

➤ **Vote du compte administratif 2023 commune**

Dépenses d'investissement : 7 882,20 €

Recettes d'investissement : 16 119,48 €

Excédents : 8 237,28 € Excédents reportés : 13 556,80 €

Dépenses de fonctionnement : 370 543,22 €

Recettes de fonctionnement : 398 522,06 €

Excédents : 27 978,84 € Excédents reportés : 110 930,40 €

Affectation du résultat : inscription en recette d'investissement au 001 de 21 794,08 € et en recette de fonctionnement au 002 de 138 909,24 €

Adoption à l'unanimité



Mairie de Cempuis

➤ **Délibération du compte de gestion 2023 commune**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2023 de la commune.

➤ **Vote du budget primitif 2024 commune**

- Investissement : dépenses 263 433 €
Recettes 271 14,08 €
- Fonctionnement : Dépenses et Recettes 510 149,24 €

Adoption à l'unanimité

➤ **Vote des taux communaux 2024**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas modifier les taux communaux en vigueur :

- TFB : 34,40 %
- TFNB : 28,70 %
- CFE : 15,12 %
- Taxe Habitation : 13,97 %

➤ **Questions diverses**

- Compte-rendu de la réunion du SIRS par Madame Véronique Boucher : vote du budget et fermeture de classe à Sommereux en septembre 2024.
- Projet de travaux par le SE60 pour compléter l'éclairage de la sente et installation d'horloges astronomiques afin de régler les minuteriers à distance. Projets pour 2025.

Fin de séance 20h20